

Calendrier

➤ Secrétariat de l'Union

jeudi 8 novembre 2018 à 14h30/ arrêté des comptes 2017

➤ Commission exécutive de l'Union FO 94

mardi 20 novembre 2018 - 14H30
approbation des comptes et succession ccn

➤ Comité Confédéral National extraordinaire Paris

21 & 22 novembre 2018 :
succession de P PAVAGEAU

➤ Formation syndicale

Inscription ouverte pour 2019 avec le site internet www.fo94.fr dont le calendrier ci-joint est en ligne comme le formulaire d'inscription.

Contacts Philippe PEYSSON ou Nathalie

➤ Formation syndicale

PRUDHOMMES

Les conseillers prud'hommes du val de marne auront deux formations courant 2019 ; les inscriptions sont partis en leur direction -.

SITE INTERNET UD FO 94

www.fo94.fr

notre site a été remodelé et rafraichi avec ses rubriques habituelles, communiqués, formation syndicale, documentations, publications, etc.....

FO94, Courrier de l'Union novembre 2018

Edité le 12 novembre 2018

UNION DEPARTEMENTALE
FO 94

Commission Paritaire
0320 S 07318

Directeur de la publication
Marc BONNET

Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins (IMP UD FO 94)

Marche de l'Organisation

Depuis le dernier CCN de fin septembre, notre Organisation est la proie des médias dans une **campagne de dénigrement** où tout est bon à déstabiliser syndicat FO et l'accuser de tous les maux !.

Ce fut d'abord le Canard enchaîné du 3/10/2018 avec " fo s'en va de la caisse" puis l'affaire des fichiers sur les cadres fo /ud et fédérations, acte déplorable et infecte à l'égard des militants avec des annotations calomnieuses voire diffamatoires, méthode condamnable et condamnée par la CE confédérale du 17/10/2018. En début de matinée avant cette CE, P PAVAGEAU dans un mail donnait sa démission de secrétaire général et cette même CE confédérale mettait en place un collectif de 7 camarades (ud13-44-75, fdtns métaux, pharmacie, fnec-sps) au coté du bureau confédéral comme elle décidait la convocation d'un CCN extraordinaire les 21 et 22 novembre.

Trois candidats sont déclarés : **Patrice CLOS** présenté par la fdtn transports, **Yves VEYRIER** du bureau confédéral présenté par les ud31 et 52, **Christian GROLIER** présenté par l'ud75

Le Secrétariat de l'Union a convenu de favoriser une candidature unique car il en va de l'unité et du rassemblement de la confédération, chacun des candidats portant les résolutions du 24 éme congrès confédéral de lille - **motion interne du 8/11/2018**

Depuis la presse au delà de la succession, LE PARISIEN en date du 12/11/2018 , remet une couche à la crise syndicale FO avec une autre affaire sur les comptes de la Confédération dans une situation financière difficile (comptes, notes de frais, rémunérations...). **Le Bureau confédéral a réagi ce jour dans un communiqué.**

Quoiqu'il en soit, la Commission Exécutive de l'Union sera informée et consultée le 20 novembre prochain tout comme le secrétaire général demeure à l'écoute des militants et structures syndicales.

COTISATIONS 2019 : quote part interpro : 3.60€

COMMANDE DE TIMBRES 2019 auprès de Nathalie / imprimé support papier ou logiciel E-FO.FR pour les syndicats ou par mail
contacts : tresorerie.fo94@orange.fr

19eme journée TRAVAIL ET HANDICAP

La Confédération, comme à son habitude depuis des années, tiendra son **colloque travail et handicap le 18 décembre 2019** aux salons de l'aveyron Bercy PARIS12- inscriptions en nombre limité des camarades ayant une délégation sur le handicap, coderpa, mdph, cdca, commissions...contact nathalie.fo94@orange.fr

STAGE calendrier 2019

Le calendrier de nos stages 2019 vient d'être fixée par la confédération et le CFMS, selon nos besoins et demandes de syndicats - cf page 4

Inscriptions ouvertes sur 2019 - imprimé disponible sur notre site internet

contacts ppeysson.fo94@orange.fr ou nathalie.fo94@orange.fr

Motion interne du Secrétariat de l'UD FO 94

Les salariés de tous les secteurs sont confrontés à une offensive de la part du gouvernement contre leurs droits : attaques contre le statut de la fonction publique, blocage des salaires, dégradation des conditions de travail, mise en oeuvre de la loi travail et des ordonnances, et réforme Macron/Philippe des retraites liquidant les 42 régimes existants pour imposer un régime universel à points entraînant une baisse importante de toutes les retraites.

Dans cette situation, pour le Secrétariat de l'Union Départementale -FO du Val de Marne, il y a urgence à prendre toutes les initiatives nécessaires, dans l'unité la plus large, pour aider les salariés à résister, revendiquer et reconquérir tous leurs droits.

C'est pourquoi, réuni lors de l'arrêté des comptes de l'UD, le Secrétariat de l'Union Départementale FO 94 considère que nous avons besoin d'une **Organisation syndicale debout, unie et déterminée à se battre, une Confédération rassemblée et forte.**

Dans ces conditions, le Secrétariat se prononce et donne mandat au Secrétaire de l'Union Départementale de tout faire pour qu'il n'y ait **qu'un seul candidat rassemblant toute l'Organisation pour mettre en œuvre les résolutions et le mandat adoptés par le dernier Congrès Confédéral à Lille.** In fine, la Commission Exécutive de l'Union Départementale sera informée et consultée à la veille du Comité Confédéral National extraordinaire.

Un seul mandat, un seul candidat tout de suite !

le Secrétariat de l'UDFO94 -

Créteil le 8 novembre 2018- 17h30

Communiqué

Un article de presse, faisant la une d'un quotidien national, met en cause tant les rémunérations que les dites « notes de frais » du bureau confédéral et de salariés de la confédération.

L'article paru ce matin amalgame des éléments qui ne sont en rien constitutifs de la rémunération.

Afin de permettre à des camarades issus de conditions salariales très différentes et résidant en province, y compris dans les DOM – TOM durant la dernière mandature, la confédération prend en charge les frais liés à l'obligation d'une double résidence à Paris (loyer et frais de transports) lorsque la famille demeure en province.

Au titre des notes de frais liés à l'exercice de leurs mandats, la Confédération prend en charge les transports, hébergements, repas associés en particulier aux nombreux déplacements auxquels sont contraints les secrétaires confédéraux, contraintes qui peuvent différer sensiblement selon le secteur de responsabilité, allant de plusieurs déplacements réguliers hebdomadaires en province, y inclus DOM et TOM, à des déplacements à l'étranger, en Europe, Asie, Amérique, Afrique dans le cadre de missions liées aux engagements internationaux de la Confédération.

La Confédération s'étonne cependant que de telles informations, détaillées, bien qu'erronées ou, comme indiqué ci-dessus, prêtant à confusion, et manifestement contenant des données personnelles, soient ainsi publiquement à nouveau diffusées. Elle ne peut que s'interroger sur leur origine et l'intention. Les militants Force Ouvrière ne sont pas dupes de cette campagne de dénigrement et de calomnie diffamatoire contre la Confédération, comme ils n'étaient pas dupes des épisodes précédents.

La Confédération rappelle que la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale fait obligation aux confédérations de financer les structures branches professionnelles et les structures territoriales.

Par ailleurs la loi de 2008 portant rénovation de la démocratie sociale l'oblige à faire expertiser l'intégralité de ses comptes, à les faire certifier par les commissaires aux comptes et à les publier, obligations à laquelle la Confédération se conforme annuellement.

La Confédération rappelle également que, de toujours, ses comptes sont soumis à la Commission de contrôle confédérale et portés au vote de ses congrès. Le dernier congrès d'avril 2018 a adopté le rapport de trésorerie à la quasi-unanimité des délégués des syndicats.

Le Bureau Confédéral

Paris, le 12 novembre 2018

Formation syndicale année 2019

Les structures trouveront ci-dessous, le **calendrier des sessions 2019** organisées par l'Union Départementale à Créteil selon le **plan de formation syndicale**, à savoir :

Découverte : 3 sessions au choix : **14 au 18/01/2019** ou **15/04 au 19/04/2019** ou **30/09 au 4/10/2019** (5 jours)

objectif : établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail, organiser et coordonner le travail syndical (rapport de forces, représentant du personnel : DP, CE, CHS-CT, représentants syndicaux : DS, syndicats, structures, histoire du mouvement syndical, action revendicative, organisation et répartition des tâches, actualité sociale, économique et syndicale).

conditions : nouveaux adhérents et responsables de sections et syndicats.

Se développer : en fonction des besoins et des profils de syndicats

objectif : élaborer un plan de développement du syndicat en s'appuyant sur une méthode de travail et sur des outils, syndicalisation, communication, information....succès et difficultés rencontrées par les syndicats.

conditions : responsables syndicaux et membres du bureau ayant suivi la Découverte et la session c Communication.

S'organiser : **9 au 13 décembre 2019** (5 jours)

objectif : en direction des secrétaires et trésoriers de syndicats : organiser et animer le syndicat, gérer la **trésorerie (rôle et responsabilités des secrétaires et trésoriers, mise en place d'un syndicat, répartition des tâches, trésorerie et cotisations, syndicalisation, élections professionnelles, cahier de revendications, conflits.)** : les syndiqués, création du syndicat et renouvellement des instances, outils du syndicat....

conditions : nouveaux responsables de syndicats et sections ayant suivi la Découverte.

Connaître ses droits / Droit du Travail: **10 au 12 avril 2019** (3 jours)

objectif : faire appliquer la convention collective et le code du travail dans l'activité quotidienne du syndicat, connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles, Historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques, utilisation de la convention collective et code du travail, représentativité, élections professionnelles, cas pratiques...

conditions : Réservé aux DP et membres du CHS CT, avoir suivi la session découverte, être présenté par son syndicat

Négociateur : **11 au 14 juin 2019** (3 jours)

objectif : Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation d'entreprise, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat, programme : Document, stratégie, délégation, Ecoute, argumentation, Suivi, communication

conditions : Avoir suivi le stage découverte, délégués syndicaux essentiellement et secrétaires de syndicats

Compte tenu des places par session, limitées (12, 15 voire 20 maxi), il est vivement conseillé de prendre date et de faire connaître vos besoins quantitatifs comme vos futurs stagiaires. Par ailleurs, ces inscriptions doivent se concrétiser par le retour des **imprimés disponibles sur notre site www.fo94.fr** : calendrier rubrique Union départementale, et inscription formulaire stage 2018

Cependant, les camarades stagiaires une fois inscrits et dûment convoqués, s'engagent à participer sur la durée de la session (horaires 9h/17h).

C'est un acte militant vu l'investissement syndical et les listes d'attente où des demandes sont refusées faute de place.

Contacts: **Philippe PEYSSON** (01 49 80 68 81), chargé de la formation syndicale
ou **Nathalie**, Secrétariat (01 49 80 68 89)

Retourner l'imprimé une fois complété accompagné d'un Relevé d'Identité Postal ou Bancaire et copie de sa carte syndicale de l'année en cours.